

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 février 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété de l'Association syndicale du hameau des Ormalines située rue de Verdun à Craponne et nécessaire à l'élargissement de cette voie.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, cette parcelle, qui couvre une superficie de 272 mètres carrés environ, serait cédée gratuitement, conformément aux dispositions du permis de construire n° 69-069-92-Y002 délivré le 6 février 1992 ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit compromis ;

Vu le permis de construire n° 69-069-92-Y002 délivré le 6 février 1992 ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ledit compromis destiné à permettre la régularisation de cette opération.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,